IRMS-OI

Université de La Réunion
I.A.E. de La Réunion
24 Avenue de La Victoire
97400 SAINT-DENIS

----*----

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

----*----

commissaire
aux comptes

EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - 🖷 : 0262.20.10.35

EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - ⌨ : 0262.20.10.35

IRMS-OI

----*----

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

----*----

IRMS-OI

Université de La Réunion
I.A.E. de La Réunion
24 Avenue de La Victoire
97400 SAINT-DENIS

----*----

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

----*----

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IRMS-OI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et L. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVE AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

IV – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

. il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

. il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

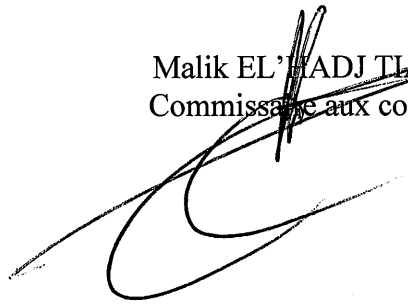
. il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

. il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Denis, le 23 mai 2022

Malik EL'HADJ TIAMIOU
Commissaire aux comptes



ANNEXE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

KPMG

Bilan Actif

IRMSOI

Actif			Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (1) Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	6 380	6 380		
		TOTAL	6 380	6 380		
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst.techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	3 568	1 750	1 817	2 964
		TOTAL	3 568	1 750	1 817	2 964
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	Immobilisations financières (2)	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres				
		TOTAL				
		Total I	9 948	8 130	1 817	2 964
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances (3)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	97 066		97 066	110 312
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	42 998		42 998	11 485
		TOTAL	140 064		140 064	121 797
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités	616 699		616 699	490 769
		Charges constatées d'avance (4)				564
		Total II	756 764		756 764	613 131
Frais d'émission des emprunts		III				
Primes de remboursement des emprunts		IV				
Ecart de conversion Actif		V				
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)			766 712	8 130	758 581	616 095
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

IRMSOI

	Passif	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	446 242	326 404
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	84 537	119 837
	Situation nette (sous-total)	**530 780**	**446 242**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**530 780**	**446 242**
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total I bis		
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	Total II		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total III		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 199	3 926
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	13 454	8 484
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	169 148	157 441
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	Total IV	**227 801**	**169 853**
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	**758 581**	**616 095**
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

KPMG

Compte de résultat

IRMSOI

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	30 600	30 600
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	454 407	398 875
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	137 000	236 500
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	5 325	83
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**627 332**	**666 059**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	224 111	225 492
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements	285 299	300 117
	Charges sociales	32 120	20 034
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 146	326
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	92	251
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**542 770**	**546 221**
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	**84 562**	**119 837**

KPMG

Compte de résultat

IRMSOI

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III		
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)		
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	**84 562**	**119 837**
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V		
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	24	
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	**-24**	
	Participation des salariés aux résultats VII Impôts sur les bénéfices VIII		
	Total des produits (I + III + V)	**627 332**	**666 059**
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**542 795**	**546 221**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	**84 537**	**119 837**

Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat Total		
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole Total		

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2021

ASS ASSOCIATION IRMSOI

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	7
2.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	7
2.2	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	8
1.1	Autres informations	10

1 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

— Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;

— Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;

— Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I					
	Autres immobilisations incorporelles Total II					
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	3 568	-	-	-	3 568
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III					
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV					
	Total général					

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

	Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II				
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	604	1 147	-	1 751
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III				
	Total général				

2.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

2.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	6 380	-	-	-	-	6 380
Corporelles	604	1 147	-	-	-	1 751
TOTAL						

2.2 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	97 067		
	Autres	42 998		
Charges constatées d'avance		-		
TOTAL				

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		45 199			
Dettes fiscales et sociales		13 454			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		169 148			
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL					

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	

1.1 Autres informations

Subvention de l'exercice

Libellé	Financement Total	Cotisations 5,1 K€ /an cf.statuts	Reçu en N	A reçevoir en N+1	Subventions	Reçu en N	A reçevoir en N+1	Commentaires	Année
Subvention Région	42 600,00 €	5 100,00 €		5 100,00	37 500,00		37 500,00	En numéraire	2021
Subvention Université	42 600,00 €	5 100,00 €	5 100,00	-	37 500,00 €	37 500,00	-	En nature	2021
Subvention CHU	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00						
FHF - OI	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00	-	-	-	-	En numéraire	2021
FEHAP OI	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00	-	-	-	-	En numéraire	2021
FHP - OI	5 100,00 €	5 100,00 €	5 100,00	-	-	-	-	En numéraire	2021
Subvention ARS	62 000,00 €	- €			62 000,00 €	62 000,00	-	En numéraire	2021
TOTAL:	167 600,00 €	30 600,00 €	25 500,00	5 100,00	137 000,00 €	99 500,00	37 500,00		

Total subventions 2021	137 000,00 €
Total Cotisations 2021	30 600,00
	167 600,00 €
Total Subventions perçues	99 500,00
Total de cotisations perçues	25 500,00
	125 000,00
Total des subventions et cotisations à recevoir	42 600,00

EL HADJ TIAMIOU MALIK - Commissaire aux comptes
16 bis, rue Jean Chatel 97400 SAINT-DENIS - ☎ : 0262.20.22.48 - 🖷 : 0262.20.10.35

IRMS-OI

----*----

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

----*----

IRMS-OI

Université de La Réunion
I.A.E. de La Réunion
24 Avenue de La Victoire
97400 SAINT-DENIS

----*----

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

----*----

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés, en application de l'article R. 612-7 dudit code.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

En application de l'article 112 de la loi NRE du 15 mai 2001, nous vous informons que le Conseil d'Administration de votre association ne nous a donné avis d'aucune convention visée par la loi.

Fait à Saint-Denis, le 23 mai 2022

Malik EL'HADJ TIAMIOU
Commissaire aux comptes